

TARIF DES LICENCES FAMILIALES 2026-2027

Extrait des modalités conventionnelles :

- La licence familiale omnisports vis à promouvoir et à développer la pratique des activités physiques, sportives et artistiques en famille dans le cadre d'activités proposées par le club/association signataire et la FSGT. Sa délivrance et son utilisation sont incompatibles avec toutes formes d'activités pratiquées de façon individuelle.
- La licence familiale omnisports concerne 3 formes de pratiques au choix :
 1. Les parents et l'.es enfant.s sont ensemble dans l'activité
 2. Les parents sont les animateurs de l'activité de leur.s enfant.s
 3. Les deux formes à la fois
- La signature préalable d'une convention entre l'association, le comité et la fédération est obligatoire (à défaut la demande d'affiliation ne sera pas validée). Le type de licence familiale et les conditions tarifaires dépendent du nombre de personnes qui composent le groupe familial. Une licence nominative est délivrée à chaque membre de la famille pour l'ensemble du groupe familial. Les enfants du groupe familial concernés par le processus doivent être âgés de 0 à 12 ans inclus.

Type de famille	Tarifs avec assurance	Tarifs sans assurance
2 personnes	51.00	42.60
3 personnes	65.00	52.40
4 personnes	78.00	61.20
5 personnes	88.00	67.00
6 personnes et plus	102.00	76.80

CONVENTION D'ADHESION COLLECTIVE 2026-2027

Extrait des modalités conventionnelles :

- La carte SEP concerne des coopérations entre le comité FSGT et/ou la/les structure-s partenaire-s.
- La carte SEP concerne un ou des projet-s à vocation d'éducation populaire et dans lequel-s le comité FSGT et la/les structure-s partenaire-s apporte-ent leur-s contribution-s spécifiques et identifiable-s.
- La carte SEP est délivrée aux structures ayant signé une convention de partenariat avec la FSGT (convention tripartite : structure/comité/fédération).
- La carte SEP ne pourra être délivrée que pour des projets impliquant la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques sous des formes uniquement non compétitives.
- La prise de l'assurances individuelle accident (IA) est possible moyennant un supplément de 4,20 € par personne/carte.
- La catégorie d'adhésion de la structure se fait en référence au nombre total de ses membres et non au nombre de cartes qui seront prises.
- Le calcul se fait sur une affiliation catégorie 1 et 6 licences omnisports adultes

Type de convention	Tarifs
CAC 1 (jusqu'à 20 membres)	335.00
CAC 2 (de 21 à 50 membres)	525.00
CAC 3 (de 51 à 100 membres)	995.00
CAC 4 (de 101 membres et plus)	1 575.00